



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12, 3.3

Numéro de la demande : 2021-2476
Demande : Modifications de l'étiquette du produit : nouveau site, nombre d'applications.
Produit : Fongicide ORONDIS GOLD
Numéro d'homologation : 33508
Principes actifs (p.a.) : Métalaxyl-M, isomère-S et oxathiapiproline
Numéro de document de l'ARLA : 3389382

But de la demande

La présente demande visait à ajouter l'utilisation du fongicide ORONDIS GOLD sur les légumes-bulbes et les légumes-fruits, à augmenter le nombre d'applications par an sur le ginseng et à accroître le volume de pulvérisation lorsqu'il est utilisé sur le concombre.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'ajout de nouvelles cultures (légumes-bulbes et légumes-fruits) et l'augmentation du nombre d'applications par an sur le ginseng sur l'étiquette du fongicide ORONDIS GOLD représentent une extension du profil d'emploi du métalaxyl-M, de l'isomère-S et de l'oxathiapiproline. Toutefois, il n'était pas nécessaire de mettre à jour les évaluations des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, car l'évaluation des risques la plus récente figurant au dossier a été réalisée avec des paramètres d'intrants applicables aux scénarios d'exposition. Pour les concombres traités à l'aide d'un équipement d'application portatif, l'augmentation du volume d'eau est considérée comme acceptable, car la solution d'application sera plus diluée, ce qui contribuera à réduire l'exposition. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Une mise à jour de l'évaluation quantitative des risques d'exposition pour les travailleurs après application a été effectuée et aucun risque préoccupant pour la santé n'a été décelé, à condition que les travailleurs respectent le délai de sécurité de 12 heures et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'exposition occasionnelle et le risque pour les tierces personnes ne sont pas préoccupants pour la santé, car les possibilités de dérive devraient être minimales.

Évaluation des résidus :

Oxathiapiproline

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'oxathiapiproline dans les légumes-bulbes, les légumes-fruits ou le ginseng n'a été soumise ou n'est requise pour appuyer l'extension du profil d'emploi de ce principe actif sur l'étiquette du fongicide ORONDIS GOLD. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais en champ précédemment examinées visant à mesurer les résidus dans et sur des cultures indiquées ci-dessus. En outre, une étude sur la transformation de tomates traitées a aussi été réévaluée afin de déterminer le potentiel de concentration de résidus d'oxathiapiproline dans les denrées transformées.

D'après cette évaluation, l'extension du profil d'emploi se situera dans les limites maximales de résidus établies pour l'oxathiapiproline. Par conséquent, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus d'oxathiapiproline ne devrait pas augmenter et ne posera de risque préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Métalaxyl-M et isomère-S

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de métalaxyl dans les légumes-bulbes, les légumes-fruits ou le ginseng n'a été soumise ou n'est requise pour appuyer l'extension du profil d'emploi de ce principe actif sur l'étiquette du fongicide ORONDIS GOLD. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais en champ précédemment examinées visant à mesurer les résidus dans et sur des cultures indiquées ci-dessus. En outre, une étude sur la transformation de tomates traitées a aussi été réévaluée afin de déterminer le potentiel de concentration de résidus de métalaxyl dans les denrées transformées.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour le métalaxyl repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 présente les LMR proposées pour les résidus de métalaxyl et les métabolites pouvant être convertis au groupe 2,6-diméthylaniline dans et sur les cultures et les denrées transformées. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiqués dans le tableau 1 sont assujettis aux LMR pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR existante (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFE T	MPEE T			

TABLEAU 1. Résumé des données des essais en champ et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode	Délai	Résidus (ppm)		Facteur de	LMR	LMR
Oignons verts	Sol + application foliaire/ 2,24 + 0,67 = 2,91	7	0,73	3,84	Sans objet	10 (Oignon vert)	10 (Oignon vert, sous-groupe de cultures 3-07B)
Bulbes d'oignons	Sol + application foliaire/ 2,24 + 1,12 = 3,36	7	0,06	1,74		3,0 (Oignon)	3,0 (Oignon, sous-groupe de cultures 3-07A)

ppm = parties par million; MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées dans le tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de métalaxyl. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de métalaxyl dans ces denrées cultivées aux LMR proposées se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Ainsi, les aliments contenant des résidus dans les proportions indiquées dans le tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés sans danger.

Évaluation environnementale

L'ajout de nouvelles cultures (légumes-bulbes et légumes-fruits), l'augmentation du nombre d'applications par an sur le ginseng et l'augmentation du volume de pulvérisation minimal sur les concombres sur l'étiquette du fongicide ORONDIS GOLD ne présentent pas de risque accru pour l'environnement. L'étiquette du produit contient le mode d'emploi adéquat et les précautions à prendre pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur ont été présentés sous la forme de données sur l'efficacité et de justification. D'après les données de quatre études sur le terrain, on peut s'attendre à ce que le fongicide ORONDIS GOLD favorise la suppression du mildiou dans les cultures de légumes-bulbes lorsqu'il est appliqué avant l'apparition de la maladie à raison de 1,0 L/ha jusqu'à trois fois par an. La combinaison des données d'un essai en champ effectué sur des poivrons et des justifications fondées sur des homologations antérieures a démontré que le fongicide ORONDIS GOLD appliqué au sol à raison de 2,0 L/ha, la première des trois applications maximums par an étant effectuée au moment de la plantation, devrait favoriser la suppression de la brûlure des semis causée par le *Pythium* dans les cultures de légumes-fruits, ainsi que du mildiou causé par le

phytophthora et de la pourriture du collet sur la tomate, le poivron et le piment, et l'aubergine.

Le fongicide ORONDIS GOLD est déjà homologué pour une application sur le concombre, afin de favoriser sur ce légume la suppression de la brûlure des semis causée par le *Pythium*, et de la pourriture phytophthoréenne du collet et des racines, et sur le ginseng, une fois par saison, pour favoriser sur cette plante la suppression de la brûlure des semis causée par le *Pythium* et la pourriture phytophthoréenne des racines. Les justifications appuient l'application du fongicide ORONDIS GOLD par mouillage jusqu'à trois fois par an sur le ginseng pour la suppression de la pourriture phytophthoréenne des racines. Une augmentation du volume d'eau utilisé (de 200 à 400 L/ha) pour appliquer le fongicide ORONDIS GOLD sur le concombre ne devrait pas avoir d'incidence négative sur l'efficacité.

La disponibilité du fongicide ORONDIS GOLD permettra aux producteurs de cultures légumières et maraîchères (légumes-fruits et légumes-bulbes) de disposer d'un produit supplémentaire pour lutter contre les maladies économiquement importantes. La possibilité d'appliquer le fongicide ORONDIS GOLD sur le ginseng plusieurs fois par an favorisera la poursuite de la suppression de la pourriture phytophthoréenne des racines, qui, en l'absence d'une méthode de lutte adéquate, peut entraîner de graves pertes économiques pour les producteurs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour modifier l'homologation du fongicide ORONDIS GOLD en vue de son utilisation sur les légumes-bulbes et les légumes-fruits, pour augmenter le nombre d'applications par an sur le ginseng et pour augmenter le volume de pulvérisation lorsqu'il est utilisé sur le concombre.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3236051	2021, Efficacy and Crop Response for Control of <i>Peronospora destructor</i> in Bulb Vegetables, Efficacy and Crop Response for <i>Phytophthora capsici</i> and <i>Pythium</i> spp. in Fruiting Vegetables, Rationale for Adjusted Water Volume for control of <i>Phytophthora capsici</i> and <i>Pythium</i> spp. in Cucumbers, and Rationale for Additional Applications in Ginseng for Control of <i>Phytophthora cactorum</i> with Orondis Gold Fungicide., DACO: 10.1
3236053	2020, Evaluate foliar application of Orondis Gold for control of downy mildew in onion, DACO: 10.2.3.3
3236054	2020, Evaluate foliar application of Orondis Gold for control of downy mildew in onion, DACO: 10.2.3.3
3236055	2015, Evaluate oxathiapiprolin for control of <i>P. capsici</i> in bell pepper (resistant variety), DACO: 10.2.3.3
3236056	2015, Biological activity of A21069A against onion downy mildew, DACO: 10.2.3.3

3236057 2019, Profiling & registration of EXF16939C / EXF16956C in onion in EAME
2019, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9